



TARIFS 2023/2024

LEGT & LP SAINTE URSULE

CONTRIBUTION DES FAMILLES COTISATIONS INCLUSES

La CONTRIBUTION DES FAMILLES est destinée à l'amortissement des bâtiments scolaires et administratifs ainsi qu'à l'acquisition de matériel spécifique et des dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'Enseignement Catholique Diocésain et National.



Depuis septembre 2020, le montant de la
CONTRIBUTION DES FAMILLES
inclut le financement d'une **TABLETTE iPad**

En effet, le lycée a fait le choix d'équiper tous les élèves, dès l'entrée en SECONDE GT ou PROFESSIONNELLE. Ce matériel sera équipé des livres numériques, d'une coque de protection, d'une maintenance, d'une gestion des incidents et paramétré pour être fonctionnel dans le cadre purement pédagogique au sein du lycée (*une convention entre l'établissement et la famille sera signée à l'arrivée de l'élève*). Au terme des 3 années de lycée, le matériel sera votre propriété.

	LEGT	LP
CONTRIBUTION DES FAMILLES ÉLÈVE ENTRANT EN CLASSE DE SECONDE	1 325,00 €	1 325,00 €
CONTRIBUTION DES FAMILLES ÉLÈVE ENTRANT EN CLASSE DE 1ÈRE ST2S	1 520,00 €	
SECTION EUROPÉENNE	142,00 €	

FORFAIT ANNUEL DEMI-PENSION INSCRIPTION A L'ANNÉE

FORFAITS DEMI-PENSION	TARIFS ANNUELS LEGT	TARIFS ANNUELS LP		
		2 ^{NDE} PRO ASSP	1 ^{ÈRE} PRO ASSP	TL ^E PRO ASSP
1 jour / semaine	270,00 €	TARIF REPAS OCCASIONNEL		
2 jours / semaine	530,00 €			
3 jours / semaine	760,00 €	690,00 €	600,00 €	560,00 €
4 jours / semaine	990,00 €	880,00 €	780,00 €	720,00 €
5 jours / semaine	1 140,00 €	1 000,00 €	880,00 €	830,00 €
REPAS OCCASIONNEL		8,80 €		

FRAIS LIÉS À L'INSCRIPTION

2 chèques libellés à l'ordre de **OGEC SAINT JEAN XXIII** :

↪ **1 chèque** d'un montant de **35,00 €** à titre des frais de dossier (non remboursable)

↪ **1 chèque** d'un montant de **120,00 €** à titre d'arrhes d'inscription :

- déductible du montant de la scolarité facturée en 2023/2024
- non remboursable en cas de désistement
(sauf décision du conseil de classe du 3^{ème} trimestre ou 2^{ème} semestre).